

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : le 25 mars 2021

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 31 du mois de mars à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 23 M. le Maire, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amélie VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOUBE, Mme Héléne LEBLANC et M. Cyril CAMU, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 3 Mme Michèle VIGNEAU qui a donné procuration à M. Jérémy BOISSON
Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER
Mme Héléne CROMBEZ qui a donné procuration à Mme Héléne LEBLANC

Absente et non représentée : 1 Mme Anne ESCOLA

M. Cyrille RENELEAU est élu secrétaire de séance.

N° DL31032021-09 : Budget primitif 2021 : budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

L'ensemble des budgets consolidés s'équilibre à hauteur de 18 428 984 euros en section de fonctionnement et de 15 007 251 euros en section investissement.

Le détail du budget principal et des sept budgets annexes est le suivant :

Budget principal	14 377 859 €	11 128 454 €
Budget Parkings	1 154 696 €	643 728 €
Budget Eau	833 759 €	915 810 €
Budget Assainissement	792 164 €	1 802 718 €
Budget Transports	216 428 €	153 060 €
Budget Golfs	397 080 €	82 576 €
Budget Camping	448 003 €	221 830 €
Budget Forêt	208 996 €	59 076 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2343-2 ;

VU la délibération n° DL03032021-06 en date du 3 mars 2021 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2020 ;

VU le rapport de présentation du budget principal et des budgets annexes joint à la présente délibération ;

VU l'avis de la commission finances, marchés et ressources humaines en date du 24 mars 2021 ;

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

ADOpte le budget primitif 2021 du budget principal et des budgets annexes « parkings », « eau », « assainissement », « transports », « golfs », « camping » et « forêt » tels que proposés, au niveau du chapitre.

Délibération adoptée.

POUR : 21 M. le Maire, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON et Mme Michèle VIGNEAU,

ABSTENTION : 5 M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ



Le Maire
Laurent PEYRONDET



Publié le : 02 AVR. 2021 Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le 02 AVR. 2021



BUDGETS PRIMITIFS 2021 : RAPPORT DE PRESENTATION

Les orientations budgétaires pour l'année 2021 et les exercices suivants ont été débattues le 3 mars en conseil municipal.

Ces orientations suivent les deux fils conducteurs de notre action publique :

- le développement durable (actions de l'Agenda 21, de mutations énergétiques, de modalités, d'évolutions des usages, ...)
- et la participation citoyenne à la décision publique (charte de la participation, budget participatif, application citoyenne, ...)

La stratégie financière reste la même, avec les lignes directrices suivantes :

- maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement (en maintenant et développant la qualité des services publics) ;
- dynamisme des recettes de fonctionnement pour éviter l'effet ciseau (avec un levier fiscal à utiliser en dernier recours) ;
- une épargne brute stabilisée autour de 2,5M€ par an ;
- une capacité de désendettement inférieure à 8 ans.

Les budgets primitifs de l'année 2021, budget principal et budgets annexes confondus, respectent ces orientations. Les masses budgétaires pour cette année sont les suivantes :

	BP 2021 (fonctionnement)	BP 2021 (investissement)
Budget principal	14 377 859 €	11 128 454 €
Budget Parkings ¹	1 154 696 €	643 728 €
Budget Eau ¹	833 759 €	915 810 €
Budget Assainissement ¹	792 164 €	1 802 718 €
Budget Transports	216 428 €	153 060 €
Budget Golfs ¹	397 080 €	82 576 €
Budget Camping ¹	448 003 €	221 830 €
Budget Forêt ¹	208 996 €	59 076 €
TOTAL	18 428 984 €	15 007 251 €

¹ Crédits exprimés en euros hors taxe

Budget principal

Section de fonctionnement : un autofinancement préservé sans recours au levier fiscal

Cette année encore, la collectivité n'augmentera pas les taux d'imposition et poursuit sa stratégie de maîtrise des soldes de gestion avec le maintien d'une épargne nette largement positive.

1. Des recettes de fonctionnement inscrites dans une trajectoire dynamique

Le budget 2021 connaîtra encore une dynamique intéressante des recettes réelles de fonctionnement, après un exercice 2020 marqué par la faible augmentation en raison des pertes de recettes de produits des services en période de crise sanitaire.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant prévisionnel supérieur à 13 millions d'euros, en augmentation de 841 321 € par rapport à l'exercice précédent (hors produits exceptionnels).

Evolution des recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)



* données comptes administratifs 2016 à 2020

*2017 retraité de la reprise d'excédent assainissement de 950k€

1.1. Des produits fiscaux dynamiques sans augmentation de taux

2021 est marquée par la mise œuvre, pour les communes, de la réforme visant à supprimer la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette année, le Conseil municipal ne votera pas de taux de taxe d'habitation (par ailleurs gelé jusqu'en 2023).

Dans le cadre de cette réforme, le produit de taxe d'habitation est remplacé pour la commune par le produit de la taxe foncière départementale. Pour ce faire, le taux départemental est ajouté au taux communal pour former le nouveau taux de référence.

La municipalité a décidé de poursuivre la pause fiscale et les taux de fiscalité ne seront pas augmentés pour la cinquième année consécutive.

En revanche, le produit des impôts directs augmentera grâce à la progression des bases de fiscalité. Celle-ci provient pour 0,2% de la revalorisation nationale, l'évolution physique (construction de bâtiments) est estimée à 2%.

Le produit attendu est de 6 341 598 €.

Les droits de mutation sont inscrits pour 1,2 millions d'euros, un montant proche du niveau de réalisation des deux dernières années, 2020 n'ayant pas connu de baisse.

Les autres recettes fiscales sont estimées à partir des réalisations de l'exercice 2019 compte tenu du caractère exceptionnel de l'année 2020.

L'attribution de compensation reversée par la communauté de communes Médoc Atlantique s'élève à 735 500 €, comprenant depuis 2020 le retour au niveau communal de la surveillance et nettoyage des plages.

1.2. Une stabilisation des dotations et participations

Cette année encore, l'enveloppe de dotation globale de fonctionnement (DGF) est gelée au niveau national. Compte tenu de l'évolution de la population canaulaise, la dotation forfaitaire devrait progresser légèrement, pour atteindre 1,55 millions d'euros (+22 000 € par rapport à 2020).

Les subventions de fonctionnement se maintiennent quant à elles à un niveau très élevé, dû notamment :

- à la politique de labellisation « France Services » engagée pour le maintien de l'accès aux services publics de proximité (guichet unique) subventionné au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) ;
- à la politique de contractualisation engagée avec la caisse d'allocations familiales (CAF) dans le cadre du CEJ au regard des engagements pris sur la fréquentation de nos structures municipales ;
- à une politique volontariste de réponse aux appels à projets des collectivités d'échelon supérieur ;
- à la compensation par l'État des exonérations de TH/TF mais également de certaines dépenses engagées par les communes (organisation des élections départementales et régionales en 2021, dépenses COVID,...)

1.3. La poursuite de la stratégie de diversification des recettes

Afin de maintenir une épargne brute satisfaisante sans avoir recours au levier fiscal, la collectivité poursuit sa politique de diversification des recettes.

Les financements fournis par les excédents des budgets annexes golfs et parkings sont pérennisés, avec des montants respectifs de 300 000 euros et 270 000 euros.

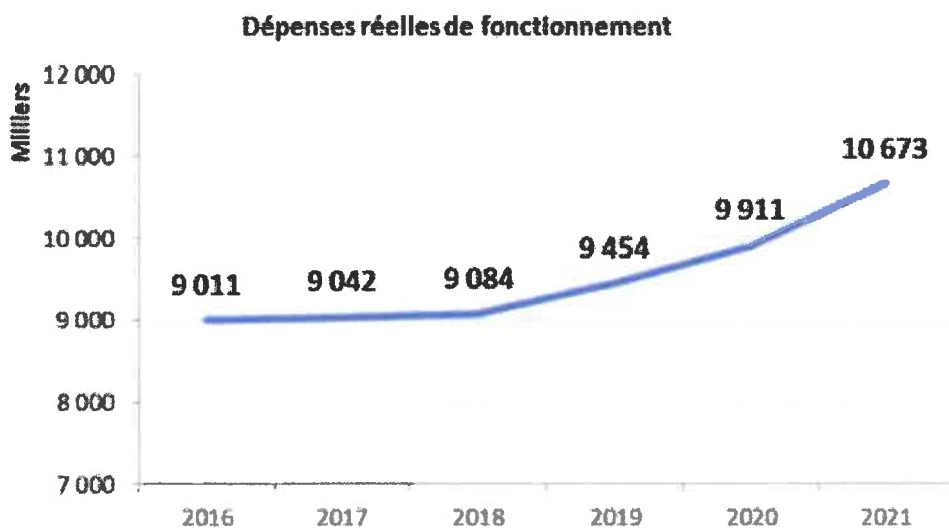
Les recettes issues de l'exploitation du patrimoine communale progresse, en particulier avec la mise en location des terrains pour des campings privés, ce qui génère un produit nouveau de 70 000 euros.

Les produits des services (droits et redevances diverses pour l'occupation du domaine public, cantines, garderies, centre de loisirs etc.) sont en légère progression. Le total de ce chapitre s'élève à 1 150 600 euros.

2. Des dépenses réelles de fonctionnement en progression

Le développement de la commune se traduit par des recettes (fiscales notamment) en progression. Parallèlement, les besoins en services publics augmentent eux aussi, ce qui génère des dépenses supplémentaires. La municipalité reste attentive à ce que l'évolution simultanée des dépenses et des recettes n'entraîne pas de dégradation de l'épargne brute.

Ainsi les dépenses de fonctionnement augmentent de 761 933 € par rapport à 2020.



* données comptes administratifs 2016 à 2020

* 2017 retraité de la dépense exceptionnelle de 317k€

2.1. Des charges à caractère général en progression modérée

Le chapitre des charges à caractère général augmente de 275 326€ par rapport au budget 2020. Cette progression tient à des ajustements comptables d'une part, et à la mise en œuvre de services pour une population en augmentation.

Les principaux postes qui progressent sont les suivants :

- les assurances augmentent de 30 450 euros sous l'effet de l'augmentation des primes en raison du nombre important de sinistres déclarés et de l'évolution de l'évolution de l'assurance statutaires.
- les taxes foncières : 16 000 € montant ajusté par rapport aux prévisions du budget 2020
- participation au SIVU plages : 13 000 € qui n'étaient pas budgétés en 2020
- le service petite enfance dont les besoins augmentent pour 11 100 euros.

La démarche de développement durable, marquée notamment par l'adoption d'un Agenda 21 2019 est renforcée encore cette année à travers de nouvelles actions (études, actions de sensibilisation et de communication, actions directes telles que Eco Megot etc.).

2.2. Une augmentation justifiée des dépenses de personnel

L'accroissement actuel et à venir de la population canaulaise est générateur de recettes conséquentes (taxe d'aménagement, droits de mutation, taxe foncière) mais amène également des besoins nouveaux. Cela nécessite un renforcement des équipes, tant pour répondre à des besoins administratifs (urbanisme, communication, finances) qu'en matière de services à la population (enfance et jeunesse).

A ces éléments de gestion de ressources humaines s'ajoute l'évolution naturelle de la masse salariale du fait de l'évolution de carrières des agents d'une part, et les éléments de garantie du pouvoir d'achat des agents d'autre part

Ainsi les charges de personnel sont en progression de 476 842 € par rapport à 2020.

2.3. Des charges de gestion courante stables

Le chapitre 65 consacré aux charges de gestion courante est marqué par une hausse de 15 800 € des dépenses inscrites par rapport au budget 2020.

La subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Social est portée à 242 000 euros (+42 000 € par rapport à 2020), pour faire face aux besoins sociaux mais aussi en raison d'une baisse de financement du Département de la Gironde.

La participation au budget annexe Transports est également retracé dans ce chapitre. Ce service municipal est offert gratuitement aux familles et la subvention municipale constitue la seule ressource de ce budget. Afin de poursuivre cette politique, la subvention est proposée à hauteur de 64 000 euros.

En matière de subventions aux associations, la municipalité poursuit sa politique de soutien aux associations. Chaque année, l'ensemble des demandes de subventions sont étudiées par une commission dédiée. L'enveloppe consacrée aux associations est en augmentation de 22 500 euros par rapport à l'année 2020, qui fut marquée par plusieurs annulations d'évènements. Une délibération spécifique détaille les montants attribués aux différentes associations canaulaises.

2.4. Des charges financières en diminution

Au cours des derniers exercices, les opérations de refinancement de la dette, les renégociations des contrats d'emprunt ainsi que le recours maîtrisé aux nouveaux emprunts ont permis de baisser les charges financières de 140 000 € entre 2016 et 2020.

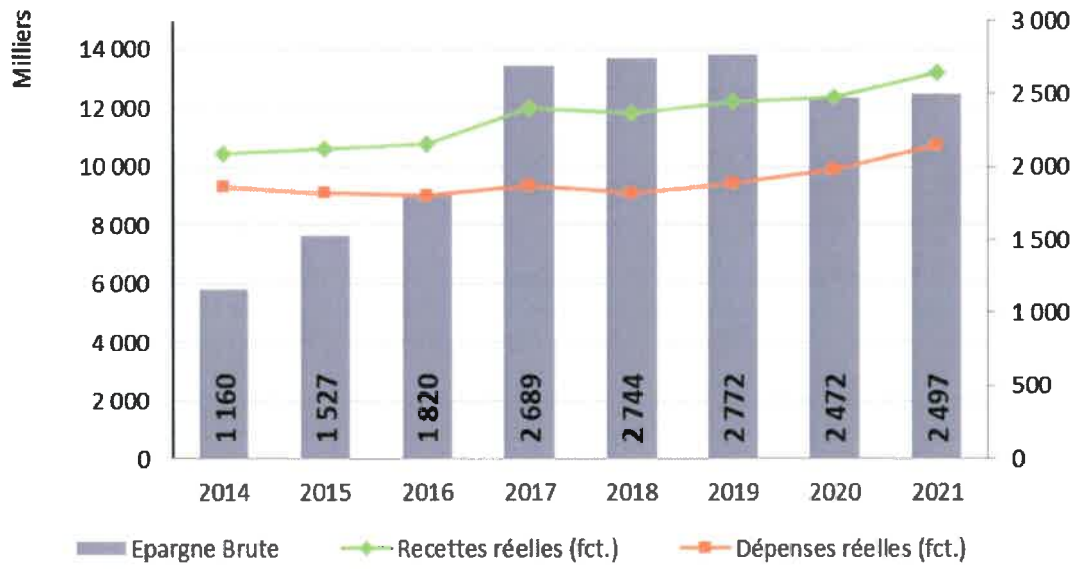
A cette tendance s'ajoute le fait que la commune n'a pas eu recours à l'emprunt l'an dernier. Ainsi, les charges financières sont en baisse, à hauteur de 266 200 euros.

3. De très bon ratios financiers

La poursuite de la politique de maîtrise des dépenses et de diversification des recettes de fonctionnement permet à la collectivité de dégager un autofinancement prévisionnel (épargne brute) d'environ 2,5 millions d'euros pour fin 2021.

Comme le montrent les graphiques ci-dessous, après plusieurs années consacrées à améliorer les ratios financiers, l'objectif poursuivi est aujourd'hui de maintenir cette bonne santé afin de développer un programme pluriannuel d'investissement ambitieux pour le reste du mandat, après une première année perturbée.

Recettes et dépenses de fonctionnement, épargne brute



*2017 retraité de la reprise d'excédent assainissement de 950k€

Section d'investissement : préparer l'avenir

1. Des recettes d'investissement caractérisées par une bonne capacité d'autofinancement

A l'autofinancement (2,5 millions d'euros) s'ajoutent des ressources propres de la section d'investissement qui se situeront à des niveaux très élevés sur le prochain exercice, soit environ 5 millions d'euros.

1.1. Un montant de FCTVA révélateur du dynamisme communal

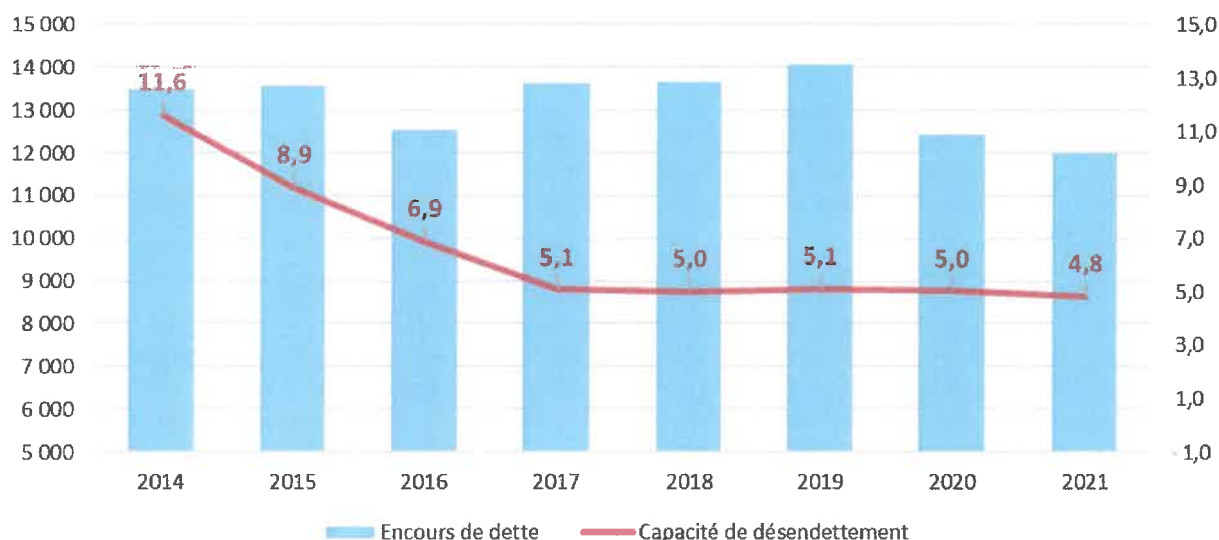
Pour 2020 les recettes issues du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) se stabiliseront à près de 760 000 € en conséquence du programme d'investissement réalisé l'année précédente.

1.2. Un recours limité à l'emprunt

La collectivité projette de recourir cette année à l'emprunt à hauteur de 1,1 millions d'euros pour contribuer au financement de son programme d'investissement. Ce volume d'emprunt nouveau est inférieur au montant remboursé, ce qui se traduit par un désendettement de la commune à hauteur 428 000 €. Cela préserve donc les marges de manœuvre en matière d'emprunt pour la suite du mandat.

Ainsi, avec une épargne préservée et un encours de dette en baisse, la capacité de désendettement de la commune (ratio majeur de l'analyse financière) descend en dessous de 5 ans, un niveau très satisfaisant qui permet d'appréhender sereinement l'avenir des finances communales. Cela garanti une capacité à investir importante puisque l'objectif du mandat est de ne pas dépasser 8 ans de capacité de désendettement.

Encours de dette et capacité de désendettement



1.3. La poursuite d'une politique de cessions et d'acquisitions responsable et pragmatique

Aux recettes d'emprunt s'ajoutent les produits des cessions immobilières dont le programme de vente permet d'envisager un apport à la section d'investissement de un million d'euros.

La municipalité poursuit sa politique de gestion active de son patrimoine consistant à céder des biens immobiliers dont le maintien au sein du patrimoine communal n'est plus justifié faute d'intérêt général à moyen ou long terme.

A l'inverse, ces cessions permettent d'acquérir des parcelles ou des bâtiments ayant un intérêt collectif pour les projets de la commune ou de financer des investissements structurants qui bonifient les actifs de la commune.

2. Un effort soutenu d'investissement

L'exercice 2021 vient ouvrir un nouveau programme pluriannuel d'investissements (PPI 2021-2026) dont le potentiel d'investissement devrait être compris entre 39 et 45 millions d'euros dont six millions inscrits en dépenses d'équipement pour le budget 2021.

Après l'achèvements d'opérations d'investissement du mandat précédent, cette première année du PPI 2021-2026 sera consacrée à

- la réalisation de travaux visant à améliorer le quotidien des canaulais,
- les achats d'équipements nécessaires au fonctionnement des services et l'entretien du patrimoine
- La réalisation d'études sur les projets d'envergure de ce PPI qui entrainera une montée en puissance des moyens consacrés aux investissements dans les années suivantes.

2.1. Des travaux d'envergure pour améliorer le cadre de vie des Canaulais

Principaux exemples, non exhaustifs :

- Poursuite du projet de réhabilitation du groupe scolaire de Lacanau Ville
- Lancement des études pour l'agrandissement de l'Hôtel de Ville
- Lancement des études pour la création d'un nouveau bâtiment de Police Municipale à Lacanau Océan
- Réaménagement de la salle l'Escoure à Lacanau Océan
- Lancement des études pour la modernisation du COSEC à Lacanau Ville
- Lancement des études pour la modernisation du pôle de l'Ardilouse
- Lancement de la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de liaisons douces de traversée de ville reliant la halte nautique du lac au rond-point de la route de bordeaux
- Poursuite du projet de réfection complète des allées Ortal et poursuite des études sur l'aménagement durable de la station
- Mise en place d'une application citoyenne permettant un traitement rapide et moderne des doléances. Outil permettant également d'impliquer les citoyens dans leur commune
- Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie locale de gestion de la bande côtière incluant la reconstruction et la pérennisation de l'ouvrage de protection du front de mer
- Poursuite du programme de reconstruction de voirie
- Modernisation de l'éclairage public

2.2. Des efforts de maintenance du patrimoine communal poursuivis

En 2021, la collectivité poursuivra sa politique d'entretien et de maintenance de son patrimoine.

SECTEUR	BP 2021
BATIMENTS COMMUNAUX	255 000 €
BATIMENTS CULTURELS	23 300 €
BATIMENTS SCOLAIRES	184 500 €
BATIMENTS SPORTIFS	184 850 €
MOBILIER, MATERIEL ET INFORMATIQUE	360 410 €
MATERIEL ROULANT	163 000 €
AUTRES TRAVAUX DOMAINE PUBLIC	735 000 €
TOTAL	1 906 060 €

Budgets annexes

Budget Parkings

En 2021, la politique de stationnement sera poursuivie selon les mêmes principes, à savoir favoriser la rotation des véhicules en cœur de station, privilégier le stationnement longue durée vers les parkings excentrés moyennant un tarif plus avantageux et offrir aux canalais la possibilité de se stationner de manière illimitée, toute l'année et dans toute la ville à un tarif de 25 euros par an (et 15 euros par voiture supplémentaire du foyer). Par ailleurs cette année, une rationalisation de la grille tarifaire a été effectuée dans l'objectif principal d'uniformiser certains tarifs et de gagner en lisibilité de la grille.

Compte tenu de la perception directe des FPS et de la bonne fréquentation de la station, les recettes inscrites en 2021 seront revalorisées par rapport au BP 2020 à hauteur de 992 000 euros HT. Ces recettes complémentaires permettront d'ajuster à la hausse le montant du reversement au budget principal à hauteur de 270 000 euros, soit 70 000 euros de plus par rapport à 2020. Cet effort du budget parkings permettra là encore d'asseoir le financement du programme d'investissement sur les contributions des visiteurs et des touristes et pas uniquement sur les contribuables canalais.

En outre, le budget parkings financera des investissements en faveur des Canalais (comme l'aménagement du parking avenue François) avec un montant prévisionnel de dépenses d'équipement d'investissement en 2021 de 370 000 €.

Budget Eau

Les modifications tarifaires conduites ces dernières années permettent de dégager un excédent structurel de fonctionnement sur ce budget annexe. Les charges de fonctionnement pesant sur ce budget restent par ailleurs très limitées et sont principalement constituées de la participation au fonds d'harmonisation du prix de l'eau et aux charges financières. L'épargne brute prévisionnelle dégagée par ce budget pour 2021 s'élève à environ 460 000 euros.

Budget Assainissement

Le système d'assainissement canalais nécessite de prévoir des investissements conséquents dans l'avenir, avec l'augmentation de la population. Ainsi le réseau de transfert de la ville vers la station d'épuration doit être redimensionner. Le financement de ces investissements se fera d'une part par l'augmentation « naturelle » du nombre d'abonnés, mais également par l'augmentation des tarifs.

Les recettes attendues permettront de dégager cette année une épargne brute 455 000 euros environ. En section d'investissement, 663 000 € sont consacrés aux études et aux premiers travaux pour l'amélioration des transferts vers la station.

Budget Transports

Ce budget permet de financer à la fois un service communal de transport scolaire gratuit pour les familles mais aussi la navette des plages qui permet chaque été d'ouvrir une ligne interne à la commune en partenariat avec le réseau Trans Gironde. En effet, la commune participe à hauteur de 13 350 euros environ pour financer ce service de transports. Cette année apparait également le lancement d'une expérimentation de navette inter-quartiers, estimée à 25 500 €.

Le budget Transports pourra s'équilibrer grâce à une subvention municipale de 64 000 euros ce qui permettra ainsi d'assurer la continuité du service gratuit.

Budget Golfs

En 2021, les recettes issues des redevances des trois golfs municipaux seront à hauteur de 355 000 euros. Compte tenu de l'équilibre de ce budget, un reversement au budget principal sera effectué comme en 2021 pour un montant de 300 000 euros.

En investissement, des études sur le système d'arrosage du Golf du Baganais seront lancées, afin de mesurer la nature des travaux d'amélioration à prévoir.

Budget Camping

Depuis février 2017, le camping municipal Les Jardins du Littoral ainsi que l'aire de camping-cars du Huga sont gérés sous la forme d'une régie intéressée. Dans ce cadre, l'ensemble des produits issus de l'exploitation de ces deux équipements sont directement perçus sur le budget communal.

La collectivité verse une contribution au délégataire dont le montant est fixé par le contrat de délégation.

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 330 000 euros pour le prochain exercice. En dépenses, en complément de la contribution au délégataire, on trouve les charges financières de l'emprunt en cours et une provision en cas de déclenchement du mécanisme d'intéressement prévu au marché.

A ces dépenses s'ajoutent les charges directement assurées par la collectivité, notamment en matière d'élagage. Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues à 345 500 euros environ.

En investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 218 000 € environ. On prévoit une acquisition foncière, des travaux sur les bornes de campings car et une enveloppe pour un programme d'investissement à élaborer par la collectivité, sur proposition du régisseur.

Budget Forêt

Le budget forêt est basé sur des produits issus de la vente de bois. Ce budget supporte en fonctionnement des dépenses principalement consacrées à la masse salariale des agents de la régie communale et à l'entretien du matériel. En investissement les dépenses sont principalement consacrées aux plantations, au reboisement, entièrement auto-financées (amortissement et virement de la section de fonctionnement).

